



**FRGDS**  
Nouvelle-Aquitaine

**#01**

septembre 2020

# La Nouvelle-Sanitaire

**Madame, Monsieur, chers collègues,**

Suite à la réorganisation des régions, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été créée en 2016. Elle regroupe les 12 GDS de la région et, au fur et à mesure de sa mise en place, a pris le relais des actions des anciennes régions pour être au service des GDS départementaux et des éleveurs.

Ce bulletin d'information a pour ambition de vous présenter les actions de la FRGDS NA ainsi que l'actualité sanitaire de notre région.

Malgré la très grande diversité de l'élevage en Nouvelle-Aquitaine, je suis fier de vous annoncer que nous avons réussi à construire une Fédération Nouvelle-Aquitaine qui a su **regrouper les acteurs du sanitaire des principales filières animales** de la région. Récemment, l'Etat a reconnu notre Fédération comme **Organisme à Vocation Sanitaire** unique dans le domaine animal pour la période 2020-2024. Elle est donc l'interlocuteur incontournable de nos partenaires sur les sujets sanitaires. Cela permet d'échanger et de mettre en place des actions entre les différentes filières d'élevage dans un souci d'efficacité technique et économique.

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire COVID19, le respect des règles de biosécurité n'est plus à démontrer pour lutter contre les maladies. C'est particulièrement vrai pour la lutte contre la **tuberculose bovine** qui sévit dans notre région. La FRGDS NA a mis en place, avec les GTV, une **formation biosécurité** à destination des éleveurs. N'hésitez pas à contacter votre GDS pour vous inscrire !

Les élus de la FRGDS ont décidé de gérer collectivement la **lutte contre la BVD**. Un plan d'action a été élaboré et un dossier de demande de subvention a été présenté au Conseil Régional. C'est notre première action d'envergure menée à 12 et nous comptons réussir !

Une mobilisation de tous pour protéger nos élevages nous permettra de réduire les coûts et de mieux valoriser nos animaux, les échanges commerciaux étant de plus en plus stricts quant aux **garanties sanitaires**. N'attendons pas d'être au pied du mur pour agir !

Je compte sur vous, éleveuses, éleveurs, pour faire du sanitaire une **priorité dans vos troupeaux**, afin de nous protéger collectivement et de pouvoir remettre en avant l'excellence sanitaire de l'élevage néo-aquitain, première région agricole de France.

Pour toute question, votre GDS départemental reste à votre écoute, n'hésitez pas à le contacter !

**Franck DAUBIN**, éleveur en Gironde, Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine



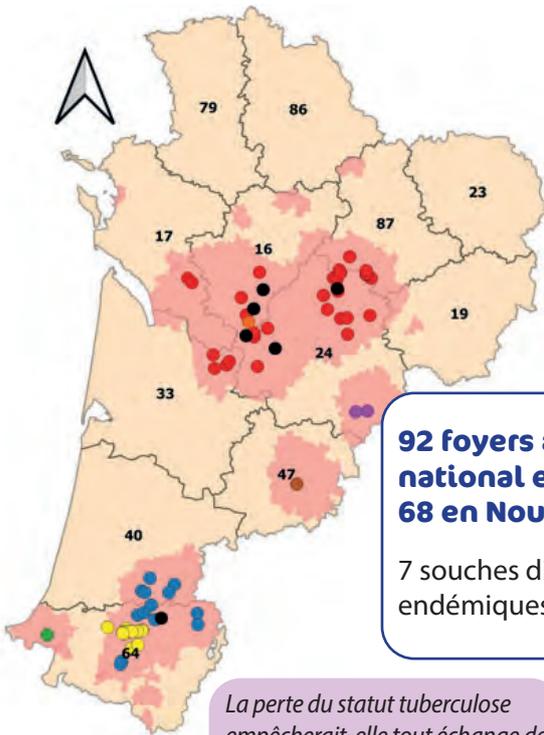
## DANS CE BULLETIN :

- ▶ Tuberculose et biosécurité
- ▶ BVD un plan national d'éradication
- ▶ La FRGDS Nouvelle-Aquitaine : le sanitaire multi-espèces
- ▶ L'OVS Nouvelle-Aquitaine et la gouvernance sanitaire
- ▶ La charte de mise en œuvre des missions déléguées de l'Etat

**FRGDS Nouvelle-Aquitaine**  
6, parvis des Chartrons  
33076 BORDEAUX Cedex  
frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com



# Tuberculose et biosécurité



Source MIREV NA

**92 foyers au niveau national en 2019 dont 68 en Nouvelle-Aquitaine**

7 souches distinctes et endémiques (points de couleurs)

La perte du statut tuberculose empêcherait-elle tout échange de bovins vivants ?

**Vous vous posez des questions ?**

Combien de temps *Mycobacterium bovis* peut-elle résister dans le milieu extérieur ?

Comparée à la situation des années 80, la situation actuelle en matière de tuberculose s'est-elle dégradée ?

Pourquoi une vache peut présenter un résultat négatif aux prophylaxies et présenter des lésions à l'abattoir ?

Une vache peut présenter un résultat positif aux prophylaxies et ne pas présenter de lésions à l'abattoir ; on l'abat donc pour rien ?

Pourquoi la tuberculose bovine n'est-elle pas surveillée partout en France de la même façon ?

Un travail de concertation et de longue haleine est mené par le FRGDS NA avec l'ensemble des acteurs du sanitaire :

**En région :** concertation en cours avec les services de l'Etat (DRAAF) et le Conseil Régional pour une lutte collective et efficace. La FRGDS souhaite être un appui pour les éleveurs en les accompagnant dans la lutte contre la tuberculose tout en défendant des mesures acceptables et réalisables.

**Au national :** participation à des groupes de travail réunissant GDS, DGAL, ANSES, FNC...

Echanges réguliers avec le réseau des GDS pour une équité de traitement et de gestion de la tuberculose sur le territoire.

## La formation « Prévenir la tuberculose en élevage bovin » est là pour vous ! :

### OBJECTIFS

- **Être capable** de protéger son troupeau, celui des autres et l'environnement
- **Connaître** la maladie et prendre conscience de l'importance de la prévention
- **Identifier** les divers facteurs de risques pour passer à une logique de prévention
- **Évaluer** sa situation et prioriser les actions à mettre en œuvre sur son exploitation

### C'EST VOUS QUI LE DITES

« Les explications sont claires et précises » - « *Je me faisais une montagne de la biosécurité, mais c'est en fait du bon sens* » - « J'ai bien aimé la partie autodiagnostic qui nous permet de mieux nous situer et de prioriser les actions à mener dans notre élevage » - « On comprend mieux les mécanismes de la maladie » - « CELA DEVRAIT ÊTRE OBLIGATOIRE ! »

**La FRGDS NA a coordonné la conception de cette formation en partenariat avec le GTV NA, l'animation repose sur le tandem GDS/Vétérinaire.**

### TRAVAUX INTERACTIFS



# BVD un plan national d'éradication

La Diarrhée Virale Bovine, ou maladie des muqueuses, est une préoccupation grandissante dans nos élevages de Nouvelle-Aquitaine, essentiellement allaitants plein-air.

L'arrêté ministériel du 31/07/2019 a rendu obligatoire la mise en place de mesures de surveillance et de lutte contre la BVD. **La recherche d'animaux infectés est désormais obligatoire pour tous les cheptels.**

Le suivi peut se faire de deux manières : sérologique (permettant un statut de cheptel) ou virologique (permettant un statut de cheptel et de l'animal). Le choix est laissé à chaque département en fonction du contexte local comme la prévalence par exemple.

La contamination par le virus peut survenir de différentes manières mais principalement par **contact avec des animaux porteurs.**

Dans la région, la plupart des GDS réalisent un dépistage à l'introduction ce qui permet de limiter le risque. Mais il est nécessaire d'être vigilant dans la conduite de l'élevage, la gestion du voisinage et les échanges avec les animaux d'autres cheptels.

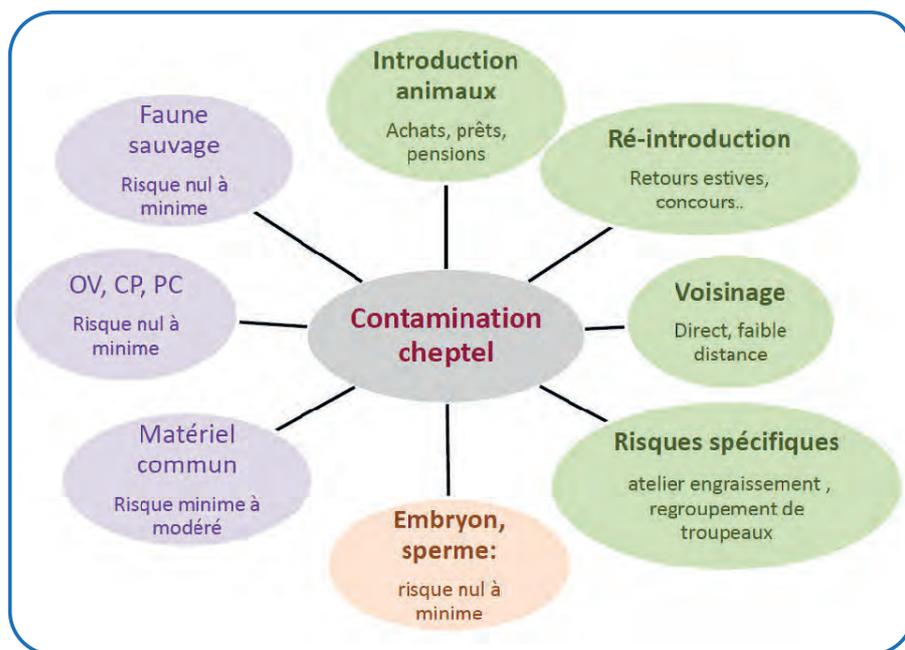
En cas de contamination d'une vache gestante entre le premier et le quatrième mois de gestation, le virus va contaminer le fœtus et le veau peut naître IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Il n'aura aucune réponse immunitaire contre le virus et l'excrétera en permanence en grande quantité. **Les IPI jouent un rôle majeur** dans la circulation de la BVD et meurent le plus souvent avant deux ans. C'est pourquoi leur dépistage précoce et leur élimination est le point central de l'éradication.

En France, l'impact économique est estimé entre 30 et 60€/bovin/an en élevage allaitant et entre 46 et 86€/bovin/an en élevage laitier, avec des pertes directes (mortalité, baisse de production laitière, baisse de croissance des veaux, augmentation des pathologies) et indirectes (charge de travail, entrave à la commercialisation).



L'élevage néo-aquitain est fortement tourné vers l'export et les demandes de garanties BVD se développent de plus en plus. Les litiges commerciaux sont en augmentation notamment dans l'export de brouards.

Pour protéger de manière collective nos bovins sur le territoire, et maintenir un élevage de plein-air que nous défendons, **l'implication conjointe** de tous les éleveurs dans cette éradication **est nécessaire.**



**La FRGDS NA a sollicité le Conseil Régional pour une aide directe aux éleveurs dans l'éradication de la BVD.**

**Une action conjointe avec la filière est en cours pour agir efficacement et montrer l'importance de ce dossier !**

mammite  
mortalité  
cellules travail pathologies  
baisse commerce  
soins  
production  
fécondité  
avortement

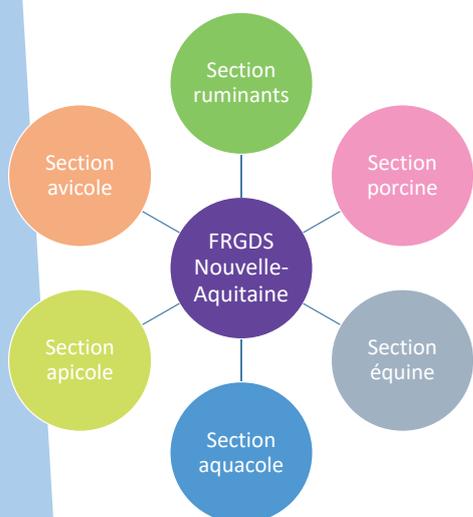


# La FRGDS Nouvelle-Aquitaine : le sanitaire multi-espèces

La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Nouvelle-Aquitaine s'est mise en place en 2016, pour prendre le relai des FRGDS anciennes régions, avec la création de cette nouvelle « grande région » !

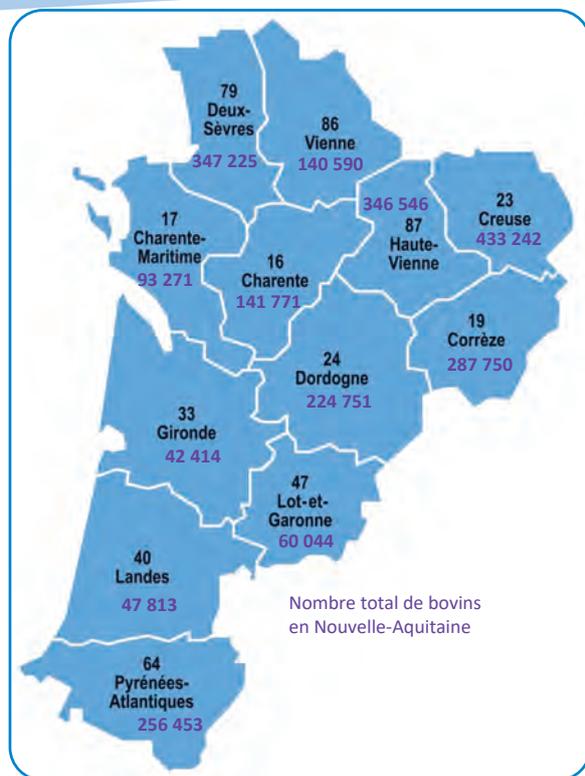
La Nouvelle-Aquitaine est la 1<sup>re</sup> région agricole de France avec 40% des exploitations orientées vers l'élevage, essentiellement pour la production de viande. De nombreuses productions animales de qualité font la fierté de notre territoire !

*« Seul on va plus vite,  
ensemble on va plus loin »*



La FRGDS NA a pour principal objet de défendre, représenter, former, informer et accompagner tous les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal. Pour ce faire, plusieurs sections se mettent en place, chacune pilotée par un comité constitué d'éleveurs. Cela permet d'avoir une vision globale du sanitaire en élevage sur la région, certains aspects du sanitaire étant communs à plusieurs espèces.

La FRGDS NA est composée de sections par espèce. Le rôle des sections est de réunir les différentes structures déjà en place afin d'échanger et construire ensemble la défense du sanitaire et d'avoir une approche cohérente sur la région, tout en respectant les spécificités locales. La FRGDS NA a pour mission de porter les projets communs auprès du Conseil Régional, des services de l'Etat (DRAAF/SRAI) et des organisations professionnelles, au service des éleveurs. Cela se fait en conservant un ancrage local fort pour maintenir le maillage de proximité du réseau, garant d'une importante réactivité indispensable pour la gestion des crises sanitaires.



## La section Ruminants, l'échelon régional par et pour les départements

La section Ruminants fédère les 12 GDS, membres fondateurs de la FRGDS NA : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne !

Le comité de la section de la FRGDS a fait le choix de privilégier les échanges, la concertation et la mutualisation de compétences afin que tous les départements de la région, malgré les profils d'élevage différents, puissent profiter des savoirs de chacun des GDS. Au final, la FR n'emploie que 2 salariés... mais ce sont plus de 100 personnes (techniciens, vétérinaires, ingénieurs...), au sein de vos GDS qui restent les forces vives de cette FRGDS et travaillent de concert ! Chaque dossier est mené en concertation avec les échelons départementaux (salariés et/ou Conseil d'Administration) afin de prendre en compte ces différences et de pouvoir aller ensemble vers une action collective commune. La FRGDS se doit de défendre les intérêts des éleveurs auprès du Conseil Régional, entre autres, afin de pouvoir aider financièrement certaines actions. L'objectif étant que chaque éleveur de la région, qu'il soit des Pyrénées-Atlantiques, de Creuse ou des Deux-Sèvres, puisse bénéficier d'un service identique sur les principales maladies qui nous préoccupent. L'interlocuteur des éleveurs reste le GDS départemental, qui continue à mener à bien ses propres missions au service de ses adhérents (renforcé si besoin par les compétences des autres GDS).

**La FRGDS NA, un lieu de concertation  
et de partage pour une meilleure lutte  
collective**

**Une fédération qui associe, mutualise et  
renforce les compétences des GDS**



**Pour toute question,  
n'hésitez pas à contacter  
votre GDS départemental**

# L'OVS Nouvelle-Aquitaine et la gouvernance sanitaire

## Pourquoi ?

Face à la mondialisation des échanges et l'apparition régulière de nouvelles maladies, les Etats Généraux du Sanitaires (EGS) ont été lancés en 2010 par le Ministère de l'Agriculture. L'objectif était de rendre la politique de sécurité sanitaire plus performante, aussi bien dans le domaine animal que végétal.

## Comment ?

La nouvelle gouvernance sanitaire a été définie (ordonnance du 22/07/2011 et décrets d'application du 30/06/2012). Elle s'articule selon 3 orientations majeures:

- ▶ classification des dangers sanitaires (selon les impacts sur la santé publique et sur l'économie)
- ▶ pilotage de cette politique sanitaire à l'échelle régionale
- ▶ délégation encadrée des missions de l'Etat aux acteurs professionnels (officiellement OVS : Organisme à Vocation Sanitaire)

## Ce qu'apporte la FRGDS aux éleveurs

- ▶ Un suivi global des missions déléguées sous accréditation (pilotage, management qualité, suivi des compétences)
- ▶ La mise en commun, la création et le partage d'outils pour accompagner les éleveurs
- ▶ Une limitation des inégalités entre les départements avec une harmonisation et une prise de décisions communes
- ▶ Une simplification des actions pour dégager du temps aux GDS départementaux avec leurs éleveurs

## Et maintenant ?

La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Nouvelle-Aquitaine (FRGDS NA) a été officiellement reconnue OVS dans le domaine animal pour la période 2020-2024 (arrêté ministériel du 19/12/2019) ; ce qui permet :

- ▶ la gestion des missions d'inspections des prophylaxies bovines (tuberculose, brucellose, leucose) par ses sections départementales, pour le compte de l'Etat ; conditionnée également par le respect de la norme NF EN ISO/CEI 17020 (validé par le Cofrac Inspection à partir du 01/10/2019).
- ▶ la gestion des dangers sanitaires de catégorie 2 par la FRGDS et ses sections, comme l'IBR ou la BVD (réglementée depuis respectivement 2016 et 2019).
- ▶ la défense de dossiers au cours de CROPSAV (instance consultative), comme la lutte contre la gale ovine, la tuberculose, l'IBR.

Voir la charte de mise en œuvre de ces missions, page suivante.

L'organisation collective régionale mise en place va de pair avec vos GDS départementaux qui, depuis plus de 60 ans, ont contribué avec vous, à l'amélioration sanitaire de vos cheptels d'animaux de rentes ; leur équipe reste votre interlocutrice privilégiée !



**FRGDS**  
Nouvelle-Aquitaine

[frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com](mailto:frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com)





# Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'État

La FRGDS de Nouvelle-Aquitaine, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région de Nouvelle-Aquitaine, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'État.

L'OVS est accrédité depuis le 01/10/2019 pour l'organisation des opérations des prophylaxies bovines ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17020

[Accréditation Cofrac Inspection N°3-1676. Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)]



Accréditation n°3-1676  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours et réclamation de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et des réclamations et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'État à la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine à l'adresse « [frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com](mailto:frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com) » ou auprès de votre section départementale.

Pour les détenteurs d'animaux en défaut de paiement des factures émises pour la réalisation des missions déléguées, le GDS, en tant que section départementale de l'OVS, pourra ne pas transmettre les attestations et certificats sanitaires dans l'attente du règlement financier selon les conditions fixées dans la convention cadre signée entre l'OVS et les représentants de l'État (préfets de département).